



# Informations pratiques

## 1. La rentrée

La section “Confirmé 2” (mardi soir) de l’école “Génération cirque” fera sa rentrée le **mardi 8 septembre 2020, à 17h30**, au gymnase du collège d’Achenheim.

## 2. Les cours

Ces derniers auront lieu tous **les mardis, de 17h30 à 19h00** (hors vacances scolaires), au gymnase du collège.

Ils seront assurés par Mlle Martino (enseignante et directrice de l’école de cirque), ainsi que par ses autres collègues enseignants.

Durant les heures de pratique, les enfants devront impérativement être vêtus d’une tenue de sport (short, legging, survêtement, t-shirt, etc...) De plus, les enfants ayant les cheveux longs (filles ou garçons) devront impérativement les attacher durant les cours.

**La participation aux cours sera interdite sans une tenue adéquate complète.**

**A noter :** Durant les cours, chaque enfant devra **obligatoirement** porter une paire de **patins de gymnastique à sa taille** ! (Pas de baskets, ni de pantoufles).

De plus, afin de faciliter l’échange entre les enfants et leurs enseignants, **les cours ne sont pas ouverts aux parents.**

Enfin, dans le cas où votre enfant ne pourrait assister à un cours, **il est important de prévenir l’école de cirque de son absence, le plus tôt possible**. L’école est joignable par téléphone, ainsi que par mail (voir coordonnées ci-dessous).

## 3. Cotisation

La cotisation est annuelle et s’élève à **175€**, pour la saison 2020/2021.

Est compris dans cette cotisation :

- **26 cours** de pratiques circassiennes
- **La licence et l’adhésion individuelle** à la Fédération Française des Ecoles de Cirque (25€)
- **Une action d’autofinancement** de 25€ par enfant (voir « Action calendriers »)

Le matériel utilisé par les élèves pour la pratique circassienne, est entièrement mis à disposition par l'école de cirque.

A noter que sur le calendrier des cours, joint au dossier d'inscription, il est mentionné **34 cours pour la saison 2020/2021** et non 26 comme prévu par la cotisation annuelle.

En effet, chaque année sont programmés 30 cours par groupe, pour 26 pris en compte par la cotisation annuelle. Une marge est simplement laissée à Mlle Martino et à ses enseignants, en cas d'absences dues à des maladies ou des formations obligatoires. **De ce fait, les cours ne seront donc rattrapés qu'au dessus de 4 annulations.** Mais sachez que l'école fera toujours tout son possible pour proposer un enseignant remplaçant, en cas d'absence de l'enseignant principal.

De plus, sachez que le calendrier a été établi en prenant compte des jours fériés. **Ces derniers n'auront donc pas besoin d'être rattrapés, puisque non pris en compte dans le calendrier de travail.**

De plus, votre enfant ayant été inscrit à l'école de cirque l'an dernier, bénéficie de 4 cours supplémentaires sur la saison 2020/2021, afin de compenser ceux annulés lors du confinement lié au Covid-19.

#### **4. Action calendriers**

Il est expliqué plus haut qu'une **action d'autofinancement de 25€** est incluse dans votre cotisation annuelle. En clair, vous participez, par le biais de la cotisation, au fonctionnement général de l'école de cirque à la hauteur de 25€.

Mais il vous est possible de récupérer cette somme en participant à la vente de "Calendriers 2021" qui aura lieu en fin d'année. En effet, chaque enfant inscrit à l'école de cirque, pourra (si vous cochez la case correspondante sur le document d'inscription) recevoir 5 calendriers créés à l'effigie de l'Ecole de cirque. Vous pourrez alors vendre ces 5 calendriers au prix de 5€ et ainsi récupérer le montant de votre participation.

#### **5. Dossier d'inscription**

Les dossiers d'inscriptions, dûment remplis, devront impérativement être remis à l'école de cirque **avant le samedi 6 juin prochain.**

Ces derniers devront être remis **COMPLETS** ! Dans le cas contraire, ils ne seront pas acceptés et ne valideront pas l'inscription de votre enfant.

A noter que cette année, afin d'assurer la sécurité de notre équipe administrative, les dossiers d'inscriptions **devront uniquement être envoyés par mail** et non par la poste, au format papier. (Merci de vous référer à la marche à suivre expliquée dans le dernier mail d'informations).

**Seul les 2 chèques de règlement devront être envoyés par courrier avant le 6 juin.** Le 1<sup>er</sup> chèque sera encaissé au courant de l'été, si les conditions sanitaires continuent

de s'améliorer. Le second le sera alors au début du mois de septembre, au moment de la rentrée.

A noter que l'envoi du dossier d'inscription et des règlements valide l'inscription de votre enfant à l'école "Génération cirque" pour la saison 2020/2021. Aucun remboursement ne sera donc effectué si votre enfant ne se présente pas aux cours au mois de septembre, ou s'il abandonne l'activité en cours de route.

Sachez chers parents, que nous suivons avec attention l'évolution de la crise sanitaire et qu'en cas de soucis lié à la crise, la saison prochaine, nous saurons prendre les dispositions nécessaires afin de limiter leurs impacts sur votre engagement.

## **6. Coordonnées utiles**

L'école de cirque est joignable par téléphone au : **06 41 75 41 68**, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h. L'association peut également être contactée par courrier à l'adresse suivante : **Ecole "Génération cirque" – 58, rue du Hirschberg 67204 Achenheim**. Vous pouvez aussi nous joindre par mail à l'adresse suivante : [ecolegenerationcirque@gmail.com](mailto:ecolegenerationcirque@gmail.com).

De plus, retrouvez toute l'actualité de l'école "Génération cirque" sur son site internet [www.generationcirque.com](http://www.generationcirque.com), ainsi que sur les réseaux sociaux, sur ses

pages



et

